

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG (Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)

(Actions I : Code ISIN : FR0007496989)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans.

La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des titres de créances à forte décote et à rendement élevé libellés essentiellement en euros, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques sans aucun risque de change.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en titres de créances de toutes natures, admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et de l'OCDE. Ils pourront être émis tant par des émetteurs publics que privés du marché. Ces titres seront choisis parmi toutes les catégories de notation, y compris des catégories « spéculatives » (notation du titre inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue). L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

Le compartiment intègre dans sa stratégie d'investissement une approche ESG (Environnement Social Gouvernance) avec pour objectif de présenter un risque de durabilité moyen significativement inférieur à celui de son univers d'investissement. Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse du risque en matière de durabilité est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note moyenne du risque en matière de durabilité pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note du risque en matière de durabilité pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations subordonnées, convertibles, contingentes dans la limite de 10% de l'actif net, échangeables, indexées sur des produits actions, et tous autres titres assimilés. L'exposition globale du compartiment au risque action sera inférieure à 10% de l'actif net.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 à 6.

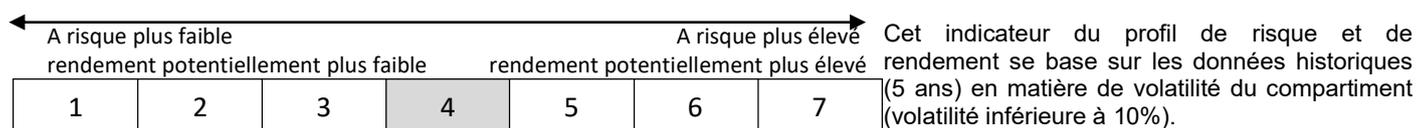
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gérant interviendra sur les risques de taux, crédit, action et de volatilité à titre d'exposition et de couverture.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les détenteurs d'actions I.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré. La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre 0 et 6.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

-**Risque de crédit** : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

-**Risque de liquidité** : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

-Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaître l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	1,5%
Frais de sortie :	Néant
Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.	
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.</i>	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,09%*
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance**	15% TTC l'an de la surperformance du compartiment par rapport à l'indice du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au **31 décembre 2021** ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de performance au **30 septembre 2022** (la période de référence de calcul de la commission de surperformance étant différente de l'exercice comptable) : **0.14%**.

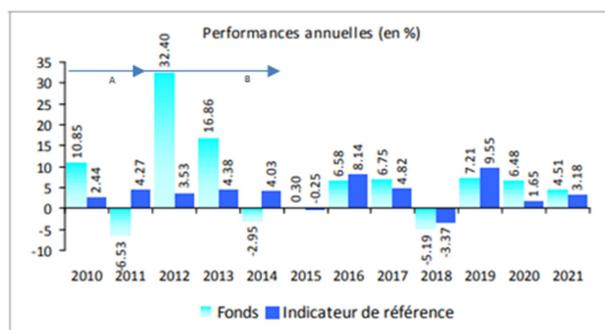
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

** "Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence."

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.spgestion.fr.

Performances passées



A : Eonia + 2 % Jusqu'au 20/12/2010

B : Euribor 3 mois + 3% jusqu'au 01/10/2013

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures.

La performance du compartiment est calculée coupons nets réinvestis. Celle de l'indice de référence est capitalisée.

Les frais courants prélevés ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Les performances passées ont été évaluées en Euro.

- Date de création du compartiment : 12/10/2018

- Le compartiment est issu de la fusion-absorption du FCP Schelcher Prince Haut Rendement créé le 21/12/1995 par le compartiment Schelcher Prince Haut Rendement. La part I créée le 21/12/1995 devient la catégorie d'action I.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus /rapport annuel/document semestriel) : sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION et sur le site internet www.spgestion.fr.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site www.spgestion.fr.

La responsabilité de SCHELCHER PRINCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations pratiques et sur les autres catégories d'actions de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **27/10/2022** pour les actions I du compartiment SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD ESG de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS.